



## Déclaration Se-Unsa 81 CAPD du 27 février 2014

De nombreux enseignants sont amenés à utiliser leur véhicule personnel, à la demande de l'administration, selon les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés fixées par le décret 2006-781 du 3 juillet 2006. Les taux des indemnités kilométriques prévus en son article 10 sont fixés par un arrêté du 3 juillet 2006, modifié par un arrêté du 26 août 2008.

Une revalorisation des taux d'indemnisation était ainsi intervenue à cette date, en particulier suite à une demande de notre organisation consécutive à la forte hausse du prix du carburant constatée à cette époque.

Depuis cette date, la situation a continué à évoluer défavorablement puisqu'ont été constatées une poursuite de la hausse du prix des carburants, en particulier dans le courant de l'année 2012, comme une forte augmentation du coût de l'entretien des véhicules automobiles ou encore des assurances.

Cette inflation pénalise les agents concernés, par ailleurs soumis à la pression sur les rémunérations (gel du point d'indice, augmentation cotisations). Leur pouvoir d'achat s'en trouve d'autant plus affecté.

Il ne peut être admis que des surcoûts financiers soient à la charge des agents publics effectuant des déplacements liés à leur activité professionnelle et à l'exercice de leurs missions.

Nous souhaitons que soient réexaminés et actualisés, dans les meilleurs délais, les barèmes des indemnités kilométriques.

Le deuxième point de notre intervention concerne les conférences pédagogiques.

Nous rappelons que les frais engendrés pour se rendre à certaines conférences sont importants et qu'ils sont pris en charge totalement par les collègues.

Remarquons aussi que la venue à Albi de 200 collègues pour une conférence correspond à la réalisation de 15000 à 20000 kms (1/2 tour de planète). Lorsqu'on se veut exemplaire sur le plan environnemental, il y a sur ce point quelque chose à faire, d'autant que les écoles de campagne sont désormais équipées de TBI. On pourrait aussi envisager des conférences sur Castres cela constituerait une amélioration possible.

Certaines conférences sont annulées et reportées. Nous comprenons tout à fait qu'il en soit ainsi mais nous rappelons que les enseignants ont une vie sociale, familiale et professionnelle et que certains aussi ont des enfants à faire garder.

A nos yeux les enseignants qui se trouvent confrontés à cette situation doivent avoir la possibilité ou de se rendre à la conférence si elle est reportée ou d'effectuer ce temps de conférence au moment prévu sur leur groupe scolaire.

Nous tenons à vous alerter de la situation qui devient plus que difficile dans notre département sur les non remplacements des enseignants des écoles.

En effet, cette période (janvier-février) rend évidente la pénurie importante de moyens de remplacement : De trop nombreuses absences quotidiennes restent sans remplacement, ces absences pèsent très fortement sur le fonctionnement des écoles (élèves sans classe, élèves répartis, absence de décharge pour la direction d'école).

Pour terminer notre déclaration, nous revendiquons l'attribution du temps partiel pour tous, quelque que soit le poste obtenu.

Le SE UNSA revendique aussi l'attribution du temps partiel à 80 % hebdomadaire, comme tous les autres agents de la fonction publique. Ceci constituerait notamment une mesure d'équité entre les enseignants du premier et du second degré.